

# Attestation sûreté du tir (CH)

## Standard CSF

### Pourquoi l'obligation d'une attestation annuelle sur la sûreté du tir ?

La sécurité de la manipulation de l'arme de chasse et la précision du tir sont des éléments indispensables pour une chasse responsable et respectueuse envers la protection des animaux. Il faut rappeler qu'à la chasse c'est le premier coup qui compte ! Un entraînement régulier de tir et une attestation valable sur la sûreté du tir devraient être évidents pour chaque chasseur. Ce n'est pas en chassant, mais au stand de tir ou au "cinéma de tir" qu'on devient bon tireur. Un chasseur qui touche les cibles à l'entraînement est bien préparé pour pouvoir abattre le gibier d'une façon respectueuse pendant la chasse. Le standard CSF permet à chaque service cantonal de chasse de contrôler au moyen de critères comparables la sûreté du tir de chaque chasseur. L'acceptation de l'attestation sûreté du tir est par conséquent garantie dans tous les cantons suisses.

### Programme de tir pour l'attestation selon le standard CSF :

#### **Programme de tir pour arme à canon rayé**

Passe de 4 coups sur **cible chevreuil ou chamois** (cible DJV avec graduation 0, 1, 3, 8, 9, 10), distance recommandée: min. 100 m. Sont considérés comme coups réussis : le 8, 9, 10.

Condition de réussite : **4 coups réussis**

Le programme de tir avec l'arme à canon rayé doit être réalisé **chaque année**, dans la mesure où le chasseur utilise une arme à canon rayé pendant la chasse.

#### **Programme de tir pour arme à canon lisse**

4 coups sur **cible basculante à trois pièces** (lièvre d'argile/renard) ou **rabbit**; distance conseillée : max. 30 m. Sont considérés comme coups réussis : plaque antérieure et/ou moyenne. Conditions de réussite : **4 cibles touchées**

Le programme de tir avec l'arme à canon lisse doit être accompli **chaque année**, dans la mesure où le chasseur utilise une arme à canon lisse pendant la chasse.

#### **Programme de tir sur cible en mouvement (facultatif)**

4 coups sur **cible sanglier** (graduation 0, 3, 5, 8, 9, 10). Sont considérés comme coups réussis : le 8, 9, 10. Condition de réussite : **4 coups touchés**

et/ou

8 coups sur **pigeons**. Condition de réussite : **5 pigeons touchés**

La preuve sur les cibles en mouvement reste facultative.

Les programmes de tir pour armes à canon rayé et canon lisse peuvent être répétés, jusqu'à ce que les conditions de réussite soient accomplies. Le début d'une passe doit être annoncé avant le premier tir. L'attestation sûreté du tir doit être faite avec une arme autorisée pour la chasse; elle doit être signée par le chasseur et la surveillance du stand de tir.